



1. OUVERTURE ET PARTICIPATION

Résolution 102-09/2024

Il est déplacé par J. COURSOL appuyé par D. STAFFORD et résolu à l'unanimité ;

QUE la réunion ordinaire de la municipalité de Thorne tenue le mardi 10 septembre 2024, à 19h00 dans le canton de Thorne, sous la direction du maire, Karen Kelly, est ouverte.

ADOPTÉ

Sont présents Robert Wills, Robert Blaskie, Norma Charrette, Jammie-Lee Coursol, Deborah Stafford, Marsha Bean

Étaient également présentes à la réunion : la directrice générale adjointe CHANTAL VILLENEUVE

2. VISITEURS / PÉRIODE DE QUESTIONS

Beth Walsh, Jeannine Giguère, Denis Giguère, Karen McIssac, Élise Clairoux, Judy Hancock, Tracey Lambert, Christine Anderson, Marlene Pasch, Nancy Kindree, Marguerite Born, Wayne Lépine, Erin Lépine, Caroline Gagnon, Samantha Renaud

Mme Lépine a remis en question le rapport sur le lac Sparling.

Mme Hancock a demandé que des informations et des liens sur le myriophylle soient publiés sur le site Web. Elle a déclaré que la route reliant Killoran aux dômes du lac Thorne avait besoin de réparations. Elle a également demandé des informations sur le taux de taxation et les facteurs comparatifs de la part de la MRC.

Mme Giguère a formulé une demande similaire concernant les facteurs comparatifs, comme l'a indiqué la municipalité de Danford Lake dans les nouvelles. Elle a suggéré de réduire la vitesse sur la Route 366 Est, car de nombreux véhicules dépassent la limite de vitesse, ce qui entraîne des conditions dangereuses pour les autres automobilistes et les piétons. Elle a également mentionné qu'il faudrait contacter la compagnie de télécommunications pour améliorer la réception cellulaire.

M. Giguère souhaite obtenir des conseils sur le règlement sur le bruit et les plaintes.

Mme McIssac a demandé si des subventions étaient disponibles ou devenaient disponibles pour paver le chemin Dunlop.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 103-09/2024

Il est proposé par N. CHARETTE, appuyé par D. STAFFORD et résolu à l'unanimité ;

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes;

5. 3) Formation – Agent de la loi

9. 2) Directeur général par intérim

12. 2) *Correction de l'avis de motion à l'adoption*

12. 3) Comité

21. 1) Règlement sur les conteneurs maritimes 2) Poteaux électriques 3) Téléphones cellulaires

ADOPTÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 AOÛT 2024

Résolution 104-09/2024

Il est proposé par J. COURSOL appuyé par N. CHARETTE et résolu à l'unanimité ;

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 13 août 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

5. AGENT D'APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

1) Reportage – Kathleen Gauthier

5 permis délivrés depuis que j'ai commencé à travailler le 14 août

1 permis envoyé au service d'évaluation de la MRC pour être inspecté.

2 lotissements travaillés, un terminé et envoyé à l'arpenteur, un nécessite une résolution de cette réunion.

1 ordre d'arrêt des travaux – impliquant le ministère de l'Environnement – Terminé

Le ministère de l'Environnement nous a contactés au sujet des algues bleu-vert. Ils nous ont conseillé d'informer les propriétaires du lac Sparling et de nous indiquer la marche à suivre face à la situation, le cas échéant.

J'ai rencontré et parlé à plusieurs contribuables au sujet des clôtures, de la coupe d'arbres, des fosses septiques et des quais.

J'ai envoyé des courriels de rappel concernant les permis venant à échéance.

Lecture des règlements administratifs et autres informations pertinentes requises en tant qu'agent des règlements administratifs.

2) Plan cadastral

Résolution n° 105-09/2024

Il est proposé par N. CHARETTE, appuyé par D. STAFFORD et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de Thome approuve le plan cadastral des lots tel que décrit dans la description technique donnée par Richard Fortin, arpenteur-géomètre, sous le procès-verbal # 19119 daté du 29 août 2024.

ADOPTÉ

3) Formation – Agent des règlements
Résolution n° 106-09/2024

ATTENDU QUE la directrice générale est en arrêt maladie et ne peut pas former le nouvel employé ;

ATTENDU QUE le nouveau système de permis est très complexe;

ATTENDU QUE notre ancien agent des règlements municipaux a proposé de fournir une formation;

POUR CES RAISONS

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par D. STAFFORD et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité s'engage à payer à Charles Gallant son ancien tarif pour un maximum de 8 heures.

ADOPTÉ

6. COMITÉ ROUTIER

1) Rapport – Conseiller R. Blaskie

14 chargements de gravier ont été ajoutés sur le chemin Tubman en 3 jours

39 chargements de gravier ont été ajoutés sur le chemin Yach en 4 jours

Les fortes pluies de cet été ont causé beaucoup de dégâts sur les chemins ainsi que sur les collines.

La cour a été entièrement refaite au niveau du centre de transfert, 5 chargements de gravier ont été ajoutés.

Le coût actuel pour la sécurité et les réparations du camion à benne est de 35 000 \$. Le camion a encore besoin d'une nouvelle pompe à essence, mais cela peut attendre l'année prochaine. Le coût est d'environ 500 \$.

Brent a terminé tout le débroussaillage à l'exception du reste du chemin Craig et Leach. Il effectuera également le débroussaillage de la route 366, car elle a beaucoup poussé depuis la dernière fois.

Une note gratuite a été effectuée sur le chemin Garner car nous n'avons pas encore reçu de mise à jour concernant la propriété.

Comme nous avons un nouveau résident sur le chemin Johnson, nous devons labourer davantage cette année, donc du gravier sera ajouté et la colline sera également réparée.

2) Horaire d'hiver – Contremaître routier
Résolution 107-09/2024

Il est proposé par R. BLASKIE, appuyé par D. STAFFORD et résolu à l'unanimité

QUE le contremaître routier soit mis à pied cet hiver jusqu'au printemps.

QUE le préposé à la patinoire complète les sections de déneigement effectuées antérieurement par M. Leders.

QUE la rétro caveuse soit laissée au poste de transfert et que le préposé complète le déneigement de la cour.

ADOPTÉ

7. COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

1) Rapport – Conseiller R. Wills

Samedi dernier, lors de la journée de collecte des grands objets gratuit, trois grandes poubelles ont été remplies. Nous aurions pu en utiliser cinq.

La fréquentation a considérablement diminué après la fête du Travail.

Lundi, deux bacs de recyclage de métal sont remplis. Il y a plusieurs bons vélos en attente d'adoption; de la taille d'un enfant à celle d'un adulte

8. COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1) Rapport – Conseiller N. Charette

Aucun rapport ce mois-ci

9. COMITÉ DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

1) Rapport – Conseiller M. Bean

La marge est maintenant environ 600 000 \$, ce qui est élevé compte tenu du fait qu'il ne reste plus qu'un seul coupon d'impôt à payer, dont environ 100 000 \$ proviennent de cette source. Nous avons également environ 50 000 \$ provenant de la subvention pour les réparations de l'annexe. Ce mois-ci, nous avons payé environ 160 000 \$ en grosses factures, dont 29 000 \$ à Otter Lake pour le service d'incendie, 74 000 \$ à Morins pour le concassage de gravier, la première tranche de déneigement et bien d'autres.

Juste une note : au cours de l'année, nous avons dépensé 265 000 \$ pour le MRC, notre service d'incendie coûte environ 116 000 \$ en raison de notre engagement envers Otter Lake, plus 40 000 \$ supplémentaires pour les licences, les réparations et l'équipement ici. Le déneigement coûte environ 200 000 \$ plus l'engagement pour une nouvelle niveleuse de 76 000 \$ par an. Nos coûts externes, sur lesquels nous avons un contrôle limité, ont considérablement augmenté au cours des trois dernières années.

Nous avons dépensé plus que prévu dans deux domaines, les réparations et le gravier, mais c'est parce que nous voulions créer des réserves. Nous ne pouvons pas vraiment éviter les pannes, mais les services de réparation et les pièces détachées font grimper nos coûts d'exploitation.

Nous avons ajouté les frais d'ordures de 100 \$ aux factures d'impôts, mais nous perdions de l'argent sur le dépotoir et cette augmentation n'a aidé qu'en partie à compenser cette perte.

2) Directeur général par intérim
Résolution 108-09/2024

ATTENDU QUE la directrice générale est actuellement en congé de maladie pour une durée indéterminée ;

ATTENDU QUE la directrice générale adjointe assurera l'intérim à titre de DG pour cette période ;

POUR CES RAISONS

Il est proposé par J.COURSOL, appuyé par R.BLASKIE et résolu à l'unanimité ;

QUE La municipalité confère à la directrice générale adjointe le rôle de DG par intérim.

QUE Chantal Villeneuve poursuive ses fonctions ainsi qu'assume les rôles et responsabilités du DG

QUE La municipalité accepte de mettre à jour son salaire pour le même montant que celui du DG pour la période de remplacement.

ADOPTÉ

10. COMITÉ DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

1) *Rapport – Conseiller J. Coursol*

Aucun rapport ce mois-ci.

11. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

1) *Rapport – Conseiller D. Stafford*

Alors que l'été touche à sa fin et que de plus en plus de propriétaires de chalets retournent en ville, soyez attentifs à toute personne qui, selon vous, n'appartient pas à la région. Contactez le service de police. De cette façon, nous assurons la sécurité de nos propriétés ainsi que de nos voisins.

Avec l'arrivée de l'automne, de plus en plus de véhicules côte à côte et de véhicules à quatre roues sillonnent les routes pour profiter de leurs derniers beaux jours. Soyez prudents sur les routes et partagez-les de manière responsable.

12. SERVICE D'INCENDIE

1) *Rapport du chef pompier – Denis Chaussé*

01 août – 31 août 2024

Appels ce mois-ci depuis (911)

Il y avait (13)

911-054 1145 Ch Picanoc caserne de pompiers 5
911-055 MVA Lac Murray Road, station côte à côte 5
911-056 Fils électriques sur Lafleur et 301 station 5
911-057 MVA 81 Dunlop Station 4
911-058 Assistance en cas d'incendie SQ – Police 1560 rte 303 poste 4
911-059 Extraction de Mva 2343 Route 303 Station 4
911-060 Voiture Mva en feu à Bush Yates Rd station 5
911-061 460 Belmont Wires Station 5
911-062 19 Câbles Pasch vers le bas de la station 4
chemin Old Bridge Station d'alarme Fie 5
911-064 189 Ranch Road Structure Caserne de pompiers 5
911-065 Rte 301/Ch Lafleur caserne de pompiers électrique 5
911-066 Rte 301/Ch Belmont Electric Fire Station 5

Appels médicaux d'urgence de (Central Paramedic)

Il y avait (21)

Gare 4 (02)
Gare 5 (19)

Formation des pompiers et des premiers intervenants :

Exercice n° 16 : 11 août Casernes de pompiers 4 et 5 (attaque par incendie)

Exercice #17 : 25 août Bateaux 18-05 et Outils d'extraction Station 4 et 5.

Événements spéciaux : 06

S/E240807-031 Station 4 réparation de camion n° 614 Vars Ontario Battleshield
S/E240814-032 Inspection résidentielle poste 5/poste 4
S/E240823-033 Enquête sur un incendie de structure 1145 Picanoc 911-054 station 5
S/E240826-034 Inspection résidentielle, poste 5
S/E240823-035 Réservoir de remplissage SCBA Station Shawville 4
S/E240828-036 Remplissage d'un appareil respiratoire autonome après incendie, dossier structure 911-064, station 5

Réunion de section :

Mardi 20 août, réunion de section station 5 de : 18h30 à 21h30

Entretien des véhicules

Station 4 et 5 : Entretien régulier des véhicules par Dany Kluge
Entretien hebdomadaire des outils d'extraction par un membre certifié Poste 4 et 5

2) *Adoption d'un règlement sur les frais d'accident de la circulation*

Résolution 109-09/2024

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la réunion ordinaire du conseil du 13 août,
ATTENDU QUE la charge pour une intervention du Service d'incendie et des premiers intervenants suite à un accident de la circulation ou toute autre intervention visant à prévenir ou à combattre un incendie de véhicule sera

POUR CES RAISONS

Il est proposé par D. STAFFORD, appuyé par M. BEAN et résolu à l'unanimité

QUE le règlement # 2024-03 soit adopté.

ADOPTÉ

3) Comité

Conseiller J.Coursol a suggéré la création d'un comité pour le service des incendies. Cela sera organisé avec le chef des pompiers et décidé lors de la prochaine réunion.

13. STATION DE TRANSFERT – AUTOCOLLANTS
Résolution 110-09/2024

ATTENDU QUE la municipalité avait précédemment décidé de rembourser toutes les vignettes des stations de transfert;

ATTENDU QUE neuf mois se sont écoulés depuis le changement ;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par M.BEAN , appuyé par R.BLASKIE et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité n'acceptera plus de rembourser les vignettes des stations de transfert.

ADOPTÉ

14. ACTES
Huit actes ont été reçus en août, totalisant 4 596,25 \$.

15. FÊTE D'OKTOBERFESST
1) Contrat
Résolution 111-09/2024

ATTENDU QU' une copie du contrat a été remise à Oktoberfest pour examen ;

ATTENDU QU' aucune augmentation a été décidée par le conseil cette année ;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par J.COURSOL et appuyé par M.BEAN et résolu à l'unanimité ;

QUE le contrat soit signé et approuvé pour un montant de 3 500,00 \$.

QUE le contrat soit révisé annuellement.

ADOPTÉ

2) Défilé

Résolution 112 -09/2024

ATTENDU QUE Chaque année, le festival annuel de l'Oktoberfest a lieu ;

ATTENDU QUE le Comité de l'Oktoberfest a demandé au Conseil de lui donner la permission de :

- Règlement sur le dépassement du bruit
- Organiser le défilé annuel
- Accéder à la salle du conseil à partir du 18 septembre 2023

POUR CES RAISONS

Il est proposé par J.COURSOL, appuyé par M. BEAN, et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité donne la permission au comité de l'Oktoberfest pour la demande ci-dessus pour le week-end du 3 octobre 2024.

ADOPTÉ

16. SUBVENTIONS
1) Programme d'aide aux routes locales
Résolution 113-09/2024

ATTENDU QUE la municipalité de Thome a examiné les modalités et conditions du volet Projets d'amélioration spécifiques (SIP) du Programme d'aide aux routes locales (LLAP) ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été accordée est de compétence municipale et admissible au PAEL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés au cours de l'année civile au cours de laquelle ils ont été autorisés par le Ministre;

ATTENDU QUE les travaux effectués ou les coûts connexes sont admissibles au LLAP;

ATTENDU QUE le formulaire de rapport V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE le dépôt des rapports de projet a été effectué à la fin des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le Ministre a autorisé les travaux;

ATTENDU QUE le paiement est conditionnel à l'acceptation par le Ministre de la responsabilité du projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée en règle, le Ministre effectuera un paiement aux municipalités en fonction de la liste des travaux approuvés par le Ministre, mais n'excédant pas le montant de l'aide tel qu'indiqué dans la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE d'autres sources de financement des travaux ont été signalées;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par R.WILLS appuyé par J.COURSOL et résolu à l'unanimité ;

QUE le Conseil de Thorne approuve les dépenses au montant de 19 102.00 \$ pour les travaux d'amélioration effectués et les coûts afférents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-conformité, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

17. MRC PONTIAC – CENTRAIDE
Résolution 114-09/2024

ATTENDU QU' une demande de parrainage a été reçue ;
ATTENDU QU' un petit-déjeuner de soutien à la cause aura lieu le 2 octobre 2024 ;

POUR CES RAISONS.

Il est proposé par D.STAFFORD, appuyé par N.CHARETTE et résolu

QU'aucun parrainage ne sera accordé cette année.

ADOPTÉ

18. POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DU HARCÈLEMENT
Résolution 115-09/2024

ATTENDU QUE toute personne a le droit de travailler dans un environnement de travail qui protège sa santé, sa sécurité et sa dignité ;
ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de gestion des situations de harcèlement, incluant un volet sur les conduites à caractère sexuel ;
ATTENDU QUE la municipalité de Thorne a adopté une telle politique le 14 novembre 2017 et qu'une mise à jour est requise suite à l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence sexuelle en milieu de travail* ;
ATTENDU QUE la municipalité de Thorne s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs à l'égard de toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation à cet égard ;
ATTENDU QUE la municipalité de Thorne ne tolère ni ne cautionne aucune forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité sur son lieu de travail ;
ATTENDU QU' il est de la responsabilité de chaque membre de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir le maintien d'un environnement de travail sain ;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par R. BLASKIE, appuyé par R. WILLS et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de Thorne abroge la politique sur la violence et le harcèlement au travail adoptée le 14 novembre 2017 (résolution 151-11/2017)

QUE la municipalité de Thorne adopte la *Politique de prévention et de gestion des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail* ;

ADOPTÉ

19. RÉSOLUTION DE SOUTIEN – ALLEYN ET CAWOOD
Résolution 116-09/2024

ATTENDU QUE le processus d'évaluation municipale actuel utilise un facteur comparatif pour déterminer la valeur marchande des propriétés ;
ATTENDU QUE ce facteur comparatif peut conduire à des évaluations inéquitables et ne reflète pas toujours avec précision la valeur marchande réelle des propriétés surtout durant l'année 2 et 3 du rôle triennal ;
ATTENDU QUE la municipalité de Thorne exprime le besoin de revoir et de réviser la Loi sur la fiscalité municipale ainsi que le processus d'évaluation afin d'assurer une évaluation plus équitable et plus transparente des propriétés pour le bien-être de ses résidents ;
ATTENDU QUE l'ajustement du taux de taxe municipale n'est qu'une mesure temporaire et ne résout pas la problématique.
ATTENDU QUE d'autres municipalité pourrait faire face à cette situation d'avoir un facteur comparatif hauts et ces impacts négatifs : calculation des quotes-parts de la MRC, calculation des frais de la Sûreté du Québec. Ainsi que ces impacts sur les résidents : taxes scolaires, paiement des mutations sur la valeur uniformise, ect.

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par J. COURSOL appuyé par M. BEAN et unanimement résolu

QUE la municipalité de Thorne demande officiellement une révision du processus d'évaluation municipale, en mettant un accent particulier sur la révision et la modification de l'utilisation du facteur comparatif.

QUE le conseil municipal de Thorne propose l'adoption d'une nouvelle méthodologie pour l'évaluation des propriétés, qui reflète plus fidèlement la valeur marchande réelle, que le calcul soit fait sur une base d'évaluation au lieu d'unitaire. De plus, nous demandons que le facteur comparatif dans l'année 2 et 3 du rôle triennal n'ait pas d'impact sur les municipalités ainsi que ces résidents.

QUE la municipalité de Thorne invite les autres municipalités à soutenir cette initiative et à adopter des résolutions similaires afin de créer une approche harmonisée et équitable de l'évaluation des propriétés à

travers la région. Nous invitons aussi les municipalités à signer et faire la promotion de la pétition à l'Assemblée Nationale.

QU' une copie de cette résolution sera envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et aux municipalités du Québec.

ADOPTÉ

20. RAPPORT DU MAIRE SUR LA RÉUNION MENSUELLE DU MRC

Nomination du directeur général adjoint T. Lafleur

Prévisions budgétaires pour le transport adapté

prolongation du délai de dépôt des listes électorales jusqu'au 1er novembre 2024

campagne de réduction des déchets

correction du plan cadastral concernant la MRC et Artesia Peaks

délégué régional des directeurs en matière d'agriculture

approche collective mada

rapport d'utilisation du FRR3

parrainage de l'Oktoberfest Ladysmith

installation de feux sur les secours d'urgence hors route

Petit déjeuner Centraide du MRC

Entente interprovinciale sur les services médicaux

21. DIVERS

1) Règlement sur les conteneurs maritimes

Conseiller J.Coursol a suggéré de demander à l'agent des règlements s'il existe des règles concernant les conteneurs maritimes ou si nous pouvons peut-être modifier un règlement pour mettre en œuvre ce changement.

2) Réparation de poteaux électriques – Entrée 366

Résolution 117 -09/2024

ATTENDU QUE le poteau électrique installé à l'intérieur de la barrière à l'entrée de la route 366 est très instable;

ATTENDU QUE nous avons reçu un devis de SE Electric pour le faire réparer ;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par M.BEAN, appuyé par R.BLASKIE et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité accepte la soumission de SE Electric au montant de 1600,00 \$ plus taxes pour la réparation du poteau.

ADOPTÉ

3) Téléphones cellulaire

Résolution 118-09/2024

ATTENDU QUE la municipalité avait acheté des téléphones cellulaires pour la directrice générale, le contremaître routier, le préposé à la station de transfert ;

ATTENDU QUE les téléphones cellulaires ne sont plus nécessaires ou utilisés ;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par R. WILLS, appuyé par N. CHARETTE et résolu à l'unanimité ;

QUE les téléphones portables soient annulés.

ADOPTÉ

22. PAIEMENT DES FACTURES

Résolution 119-09/2024

Il est proposé par J. COURSOL, appuyé par D. STAFFORD et résolu à l'unanimité ;

QUE les factures totalisant 109 159,81 \$ soient payées.

Je soussignée, CHANTAL VILLENEUVE, directrice générale par intérim de la Municipalité de Thorne, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les dépenses énumérées ci-dessous.

4332440 Canada inc.	\$ 3 164.57	Darwin Stephens Trucking	\$ 965.79
9828745 – Mc Grimmon	\$ 3 275.21	Petro Pontiac	\$ 484.18
MacEwen Petroleum	\$ 3 934.60	Deveau Avocats	\$ 1972.11
Bell Mobility	\$ 79.28	Enseigne Pontiac	\$ 131.71
Beneva	\$ 1 438.52	Pièce de camions	\$ 13.34
Benson	\$ 232.81	Gauthier Kathleen	\$ 19.52
Ministre du Revenu	\$ 13 268.41	Gerard Labelle CPA inc	\$ 2 213.27
BNC Trust	\$ 2 740.80	Hayes Manufacturing	\$ 82.27
Brandt	\$ 68.20	Hydro QC	\$ 918.06
Canada Customs	\$ 5 191.68	Lafleur, Jean-Paul	\$500.00
National Bank	\$ 2 219.02	Telebec	\$ 572.32

Josh Pasch construction	\$ 41 347.30	Lafleur, Stacy	\$ 107.36
Payroll	\$ 28 123.01	Villeneuve, Chantal	\$ 21.56

Je, soussigné, CHANTAL VILLENEUVE, directrice générale par intérim de la municipalité de Thorne, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les dépenses énumérées ci-dessous.

Dont ce certificat est donné à Ladysmith, ce 10 septembre 2024.

Chantal Villeneuve, directrice générale par intérim

ADOPTÉ

23.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Born a remis en question les détails de la loi approuvée concernant les accidents de la route et le contrat des pompiers.

Mme Lépine a demandé des informations sur les matériaux routiers approuvés pour les routes privées.

Mme McIssac a demandé quand un exercice d'incendie aurait lieu pour brûler les broussailles à la station de transfert.

Mme Gagnon a expliqué l'entretien des véhicules d'incendie.

Mme Renaud a exprimé ses inquiétudes quant au gaspillage des ressources du service d'incendie.

24.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 120-09/2024

Il est proposé par D. STAFFORD, appuyé par R. WILLS et résolu à l'unanimité ;

QUE la séance soit levée à 20 h 11

ADOPTÉ

La prochaine séance ordinaire du Conseil aura lieu à 19 heures le 8 octobre 2024

Karen Kelly
Maire

Chantal Villeneuve
Directeur général par intérim

La version française est la version officielle - La version française est la version officielle.